



## Reconnaissance AEAJ N° 25103

**Titulaire**

Fornax AG  
Fabrikstrasse 1  
4552 Derendingen  
Schweiz

**Fabricant**

Fornax AG  
4552 Derendingen  
Schweiz

**Groupe**

261 - Constructions et systèmes de construction

**Produit**

PORTATHERM 30

**Description**

Fermeture coupe-feu pour installations de déversement en tôle d'acier fin (1.5mm), plaque PROMAXON (15mm, 850kg/m<sup>3</sup>) et panneau de laine minérale FLUMROC IGLU (30mm, 110kg/m<sup>3</sup>), E=49mm, joints PROMASEAL PL, affleurée, huisserie métallique avec joints EPDM

**Utilisation**

EI 30-RF1  
Btest=460mm, Htest=610mm  
pm  
Utilisation voir pages suivantes

**Documentation**

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '13-001791-PR01 (PB-C04-01-de-01)' (20.08.2013),  
Rapport d'essai '13-001791-PR02 (PB-C04-01-de-01)' (20.08.2013)

**Conditions d'essai**

EN 1363-1, EN 1634-1

**Appréciation**

Classe de résistance au feu EI 30

**Durée de validité**

31.12.2024

**Date d'édition**

06.11.2019

**Remplace l'attestation du**

01.01.2015

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

### VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

#### Portes pivotantes ou battantes

- Catégorie A: aucune augmentation de dimension n'est admise.  
réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur  
Bmin=230mm Hmin=458mm

### MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

#### Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

#### Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.